

Création d'une ASA sur Connigis

Aménagements hydrauliques

Entretien des chemins

TERRES d'AVENIR

**Réunion publique du
09 novembre 2017**

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE



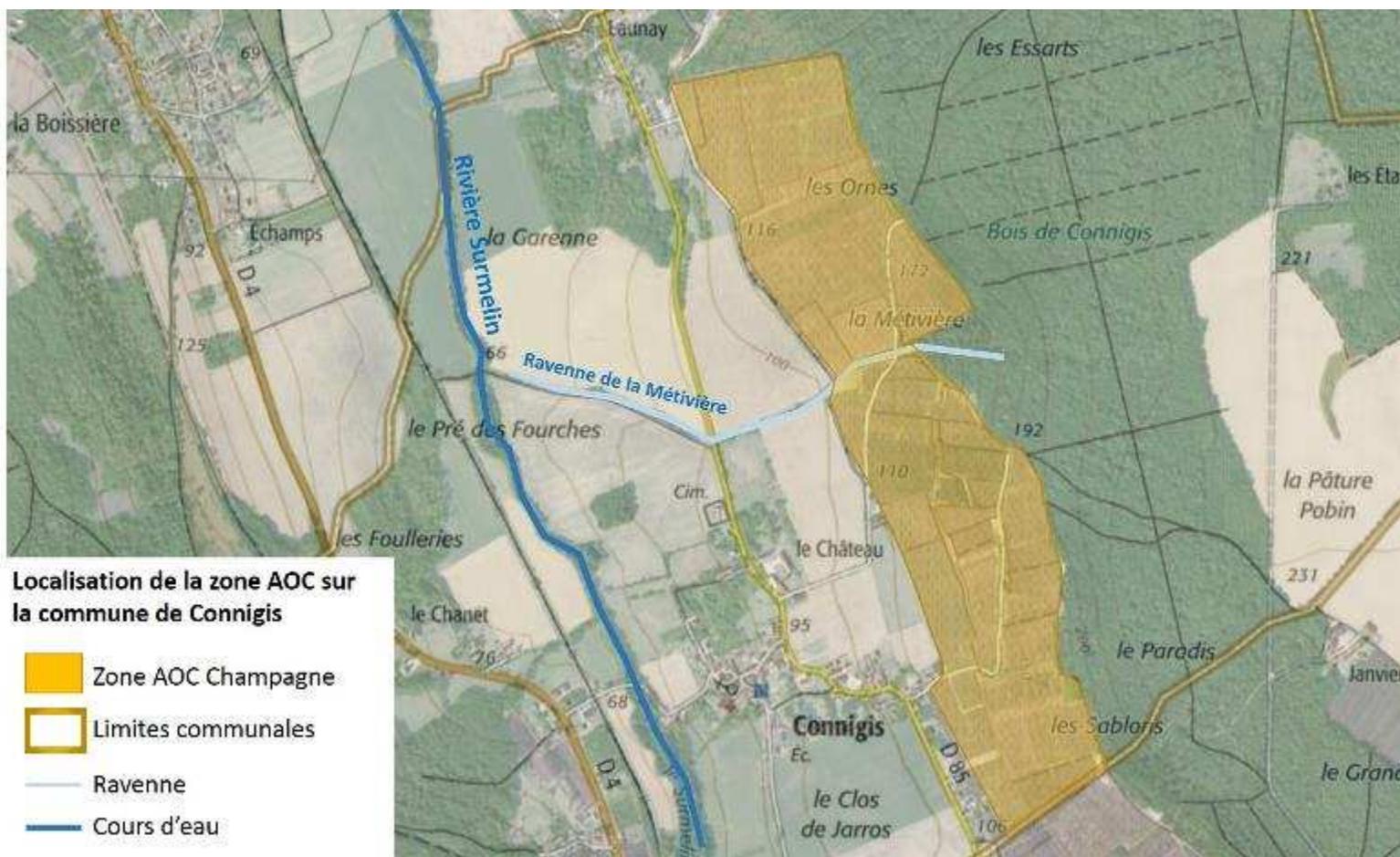
Stéphanie AMBROSINO, conseillère érosion / Chambre d'agriculture de l'Aisne

Réunion d'information ouverte à tous les propriétaires et exploitants

- Contexte sur Connigis
- Portage d'un projet hydroviticole : quelle structure ?
- Une ASA : qu'est-ce c'est , comment ca fonctionne ?
- Projet de création d'ASA sur Connigis
- Les suites de cette réunion

Contexte sur CONNIGIS

- Coteau viticole, entre plateau forestier et vallée du Surmelin
- Pentes très prononcées, 20 – 30% + ravennes importantes
- Zone AOC = **58 hectares**, quasi totalement plantée



Contexte sur CONNIGIS

- **Dégâts par ruissellement et érosion :**
- Sous l'effet de pluies régulières,
- Sous l'effet de violents orages,
- **Erosion des parcelles et chemins pentus les rendant complètement impraticables,**
- Stagnation d'eau sur les chemins plats difficile d'accès en hiver,
- Coulées de boue sur Connigis : inondations d'habitations, boue sur la route, dégradation des infrastructures.
- Impact sur le milieu naturel et la qualité des eaux



Contexte sur CONNIGIS



Aménagement du bassin versant nécessaire



Contexte sur CONNIGIS

- Aménagement pour réduire les ruissellements et érosion

A la parcelle
Enherbement
Coupure de rang
Haies
Talus

**INITIATIVE
INDIVIDUELLE**



**A l'échelle du bassin
versant**



- De l'amont à l'aval :
- Freiner les ruissellements
 - Collecter les eaux
 - Ralentir et épurer les ruissellements

PROJET COLLECTIF

Réunion d'information ouverte à tous les propriétaires et exploitants

- Contexte sur Connigis
- Portage d'un projet hydroviticole : quelle structure ?
- Une ASA : qu'est-ce c'est , comment ca fonctionne ?
- Projet de création d'ASA sur Connigis
- Les suites de cette réunion

Qui peut porter un projet hydroviti ?



- ✓ Portage par une structure pérenne : projet sur plusieurs années, entretien, obligations de suivi
- ✓ Autorisation préfectorale, selon le type d'aménagements
- ✓ Répartition des coûts entre les propriétaires

Une collectivité



- *Commune*
- *Communauté de com*
- *Syndicat*

Les propriétaires

*En association
reconnue par le préfet*



- *Association Syndicale Autorisée (ASA)*
- *Association Foncière (AF), etc.*

Qui peut porter un projet hydroviti ?



Portage par une collectivité

- *Même si échanges avec les viticulteurs*
- **Décisions prises par le conseil municipal : contenu du projet, impact financier, etc.**
- *Conseil municipal peut changer – relations avec viticulteurs également...*
- **Propriétaires**  **sont appelés à cotiser, via une Déclaration d'intérêt général – DIG - approuvée par le préfet**
(pas soumis au vote des propriétaires)

Portage par les propriétaires



Qui peut porter un projet hydroviti ?

Portage par la Collectivité



Portage par les propriétaires (ASA)

- *Préférable d'avoir de bons échanges avec la commune,*
- ***Décisions prises par l'ASA (membres ou élus) en respect de ses statuts***
- *Nécessite une implication des propriétaires*

- ***Appel de redevances auprès des membres, selon les décisions prises en assemblée des propriétaires***
- *Appel de redevance peut se faire dès la création de l'ASA pour limiter le recours à l'emprunt (et le coût du projet)*

Qu'est-ce qu'une ASA ?



- Association Syndicale Autorisée
- Association syndicale de propriétaires **dotée de prérogatives publiques** en raison de sa mission d'intérêt général
- Etablissement public à caractère administratif
- **Sous l'autorité et la tutelle du préfet** (autorisation, contrôle des actes, pouvoir de surveillance)
- Fonctionnement comptable similaire aux collectivités, via le Trésor public



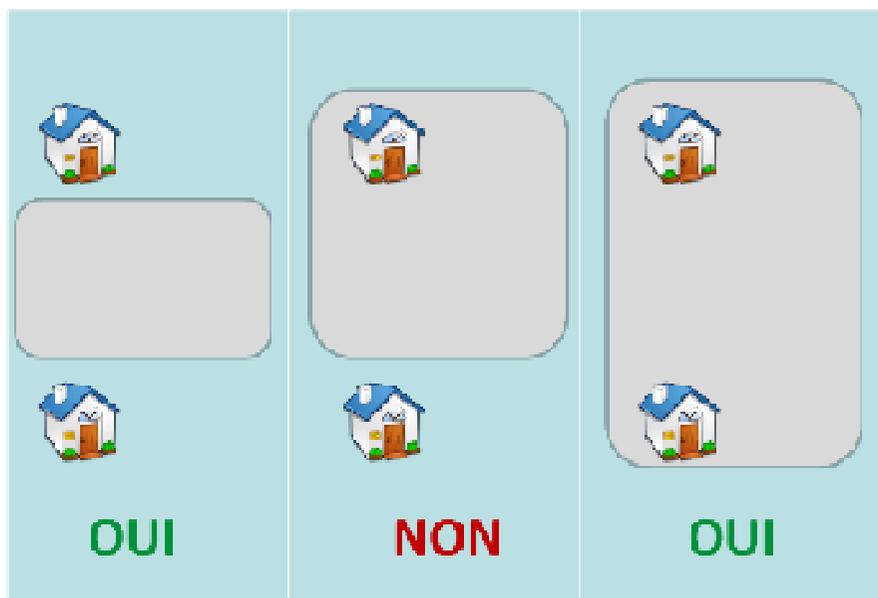
Autorise, contrôle,
surveille



Quel périmètre d'intervention ?

- Regroupe les propriétaires d'un périmètre, en respectant le **principe d'homogénéité**

Pas de règle particulière au cas par cas...

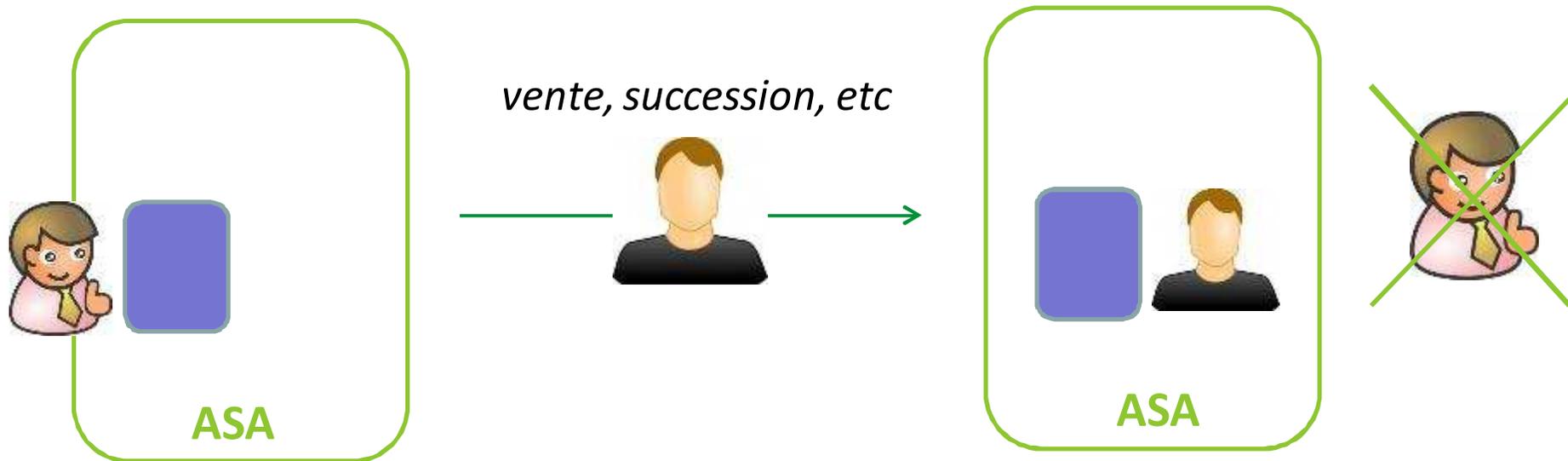


Ce n'est pas parce que la parcelle est dans le périmètre, qu'il y aura forcément appel de cotisation (base de répartition des dépenses)

- Peut cependant intervenir en-dehors de son périmètre, si dans l'intérêt de l'ASA (prérogatives publiques)

Qui est membre de l'ASA ?

- Exploitant
- **Propriétaire** de la parcelle comprise dans le périmètre
- Principe de la **continuité** :



Qui est membre de l'ASA ?



- En cas d'usufruit :

C'est le **nu-proprétaire** qui est a priori membre de l'ASA

(sauf décision contraire par convention entre le nu-prop et l'usu.)

Usufruitiers



Nu-prop.



Exploitant



- En cas de démembrement :

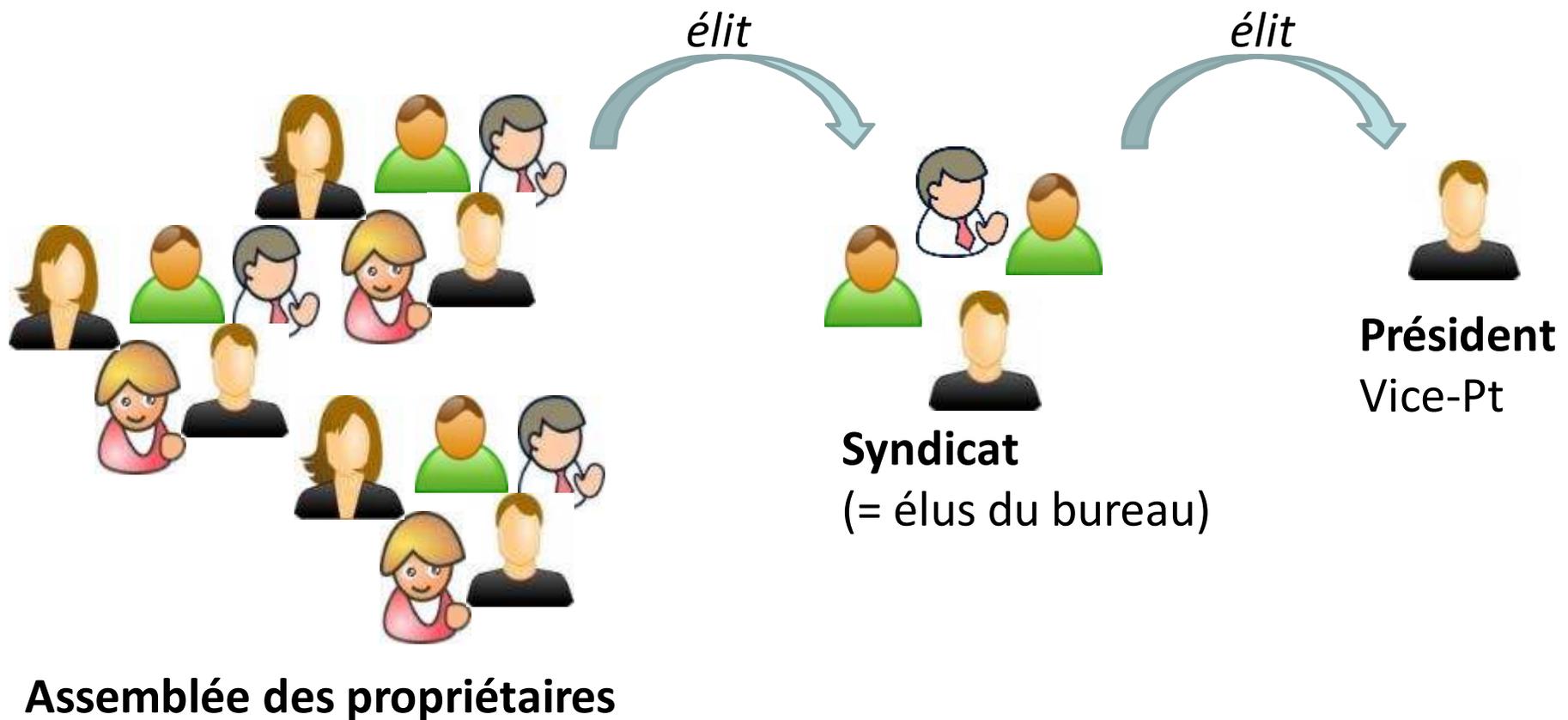
C'est le **1^{er} membre indivisionnaire** qui est retenu a priori comme membre de l'ASA

(sauf décision contraire par convention de tous les membres indivisionnaires)



- Quelque soit l'exploitant...

Comment fonctionne l'ASA ?



Assemblée des propriétaires



- Regroupe les **membres de l'ASA** (propriétaire, nu-propriétaire, 1^{er} membre indivis, autre sous convention)
- Pour les votes, attribution d'un **nombre de voix** par propriété :
 - 1 voix pour 10 ares,**
 - au minimum 1 voix**
 - au maximum 160 voix** (pouvoirs y compris)



*1 propriété = 1 membre
→ Nb de voix en
fonction de la surface*

Syndicat (= bureau de l'ASA)



- Syndicat composé de **4 titulaires et 2 suppléants**
- Renouvellement **au tiers, tous les 2 ans**

- Elit le président et le vice-président
- Va travailler le projet de l'ASA
- Travaille et propose la base de répartition des dépenses
- Propose à l'assemblée un montant max d'emprunts
- Approuve les marchés et autorise le président à signer
- Etc.

Fonctionnement financier



- Recettes de l'ASA = subventions d'investissement + **redevances**
- **Montant de la redevance n'est pas inscrite dans les statuts**, pour s'adapter à la vie et aux projets de l'ASA
- Sera établie après la création de l'ASA en étant soumis aux propriétaires par 2 étapes :
 - **Une base de répartition des dépenses, soumise à enquête auprès des membres** : qui cotise selon quels critères ?
 - **Un montant max d'emprunts, soumis au vote des membres** : quel niveau de cotisation ?
- Ces 2 documents peuvent être révisés avec l'accord des membres de l'ASA pour leur permettre de s'adapter à la vie de l'ASA.

Réunion d'information ouverte à tous les propriétaires et exploitants

- Contexte sur Connigis
- Portage d'un projet hydroviticole : quelle structure ?
- Une ASA : qu'est-ce c'est , comment ca fonctionne ?
- Projet de création d'ASA sur Connigis
- Les suites de cette réunion

Création d'une ASA sur Connigis

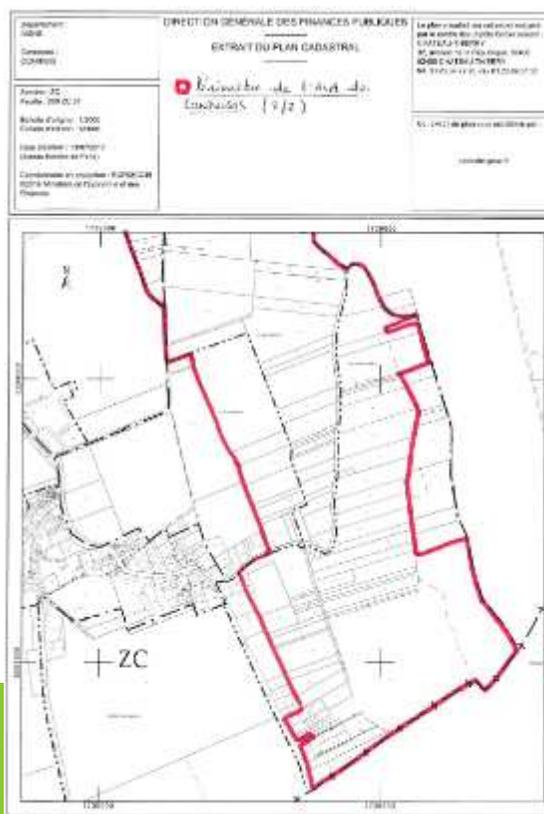
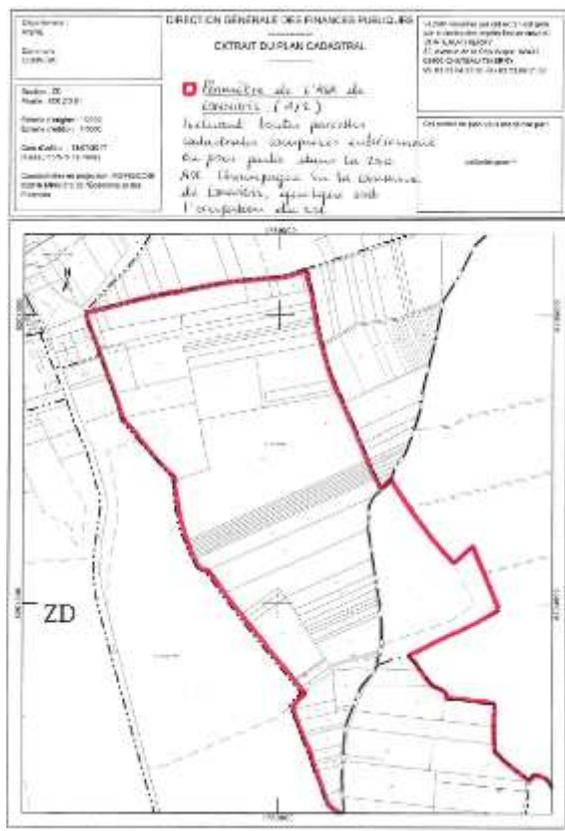


- Proposition de **créer une ASA sur Connigis**
 - Sur la base du Schéma directeur réalisé en 2013
 - Depuis mars 2017, nouvelles réunions du groupe de travail pour améliorer le projet de l'ASA, le périmètre et ses statuts.
 - Présentation avant dépôt du dossier souhaité en novembre 2017



Création d'une ASA sur Connigis

- Regroupant tous les propriétaires d'une parcelle comprise entièrement ou pour partie dans la zone AOC de Connigis
- Quelque soit l'occupation du sol (vignes, friches, bâti)



2 cartes
Périmètre surligné
en rose, par coteau

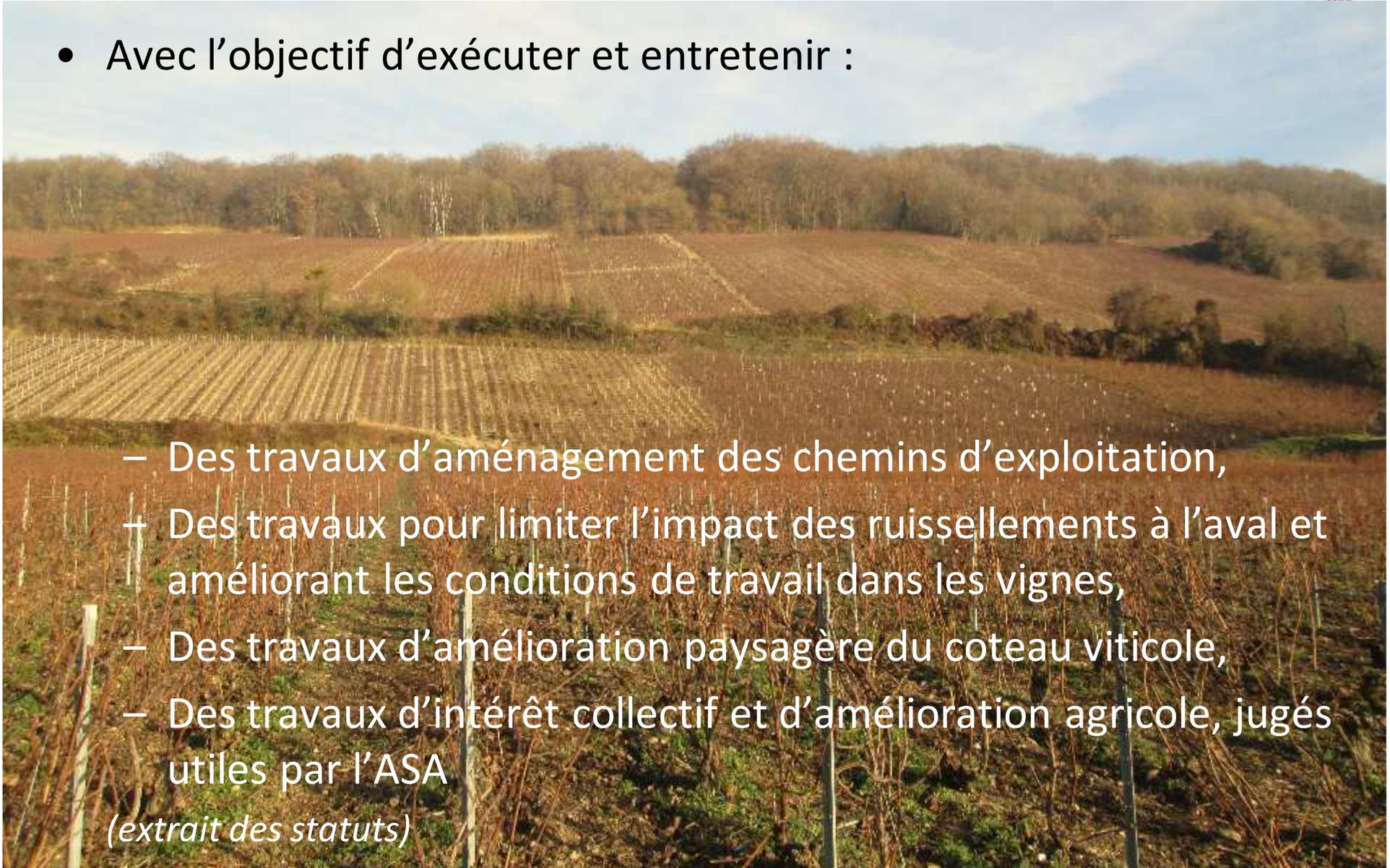
Création d'une ASA sur Connigis



- Avec l'objectif d'exécuter et entretenir :

- Des travaux d'aménagement des chemins d'exploitation,
- + Des travaux pour limiter l'impact des ruissellements à l'aval et améliorant les conditions de travail dans les vignes,
- Des travaux d'amélioration paysagère du coteau viticole,
- Des travaux d'intérêt collectif et d'amélioration agricole, jugés utiles par l'ASA

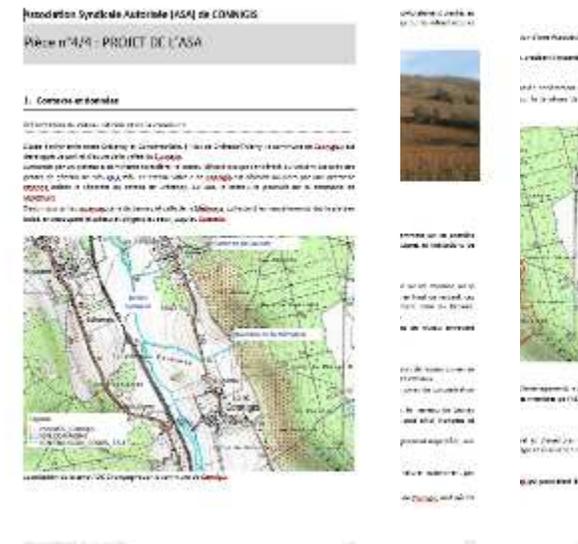
(extrait des statuts)



Projet de l'ASA de Connigis



- Projet travaillé par le groupe de travail, sur la base du schéma hydraulique général établi par CHOLLET en 2013
- Document synthétique disponible dans le dossier de demande de création de l'ASA



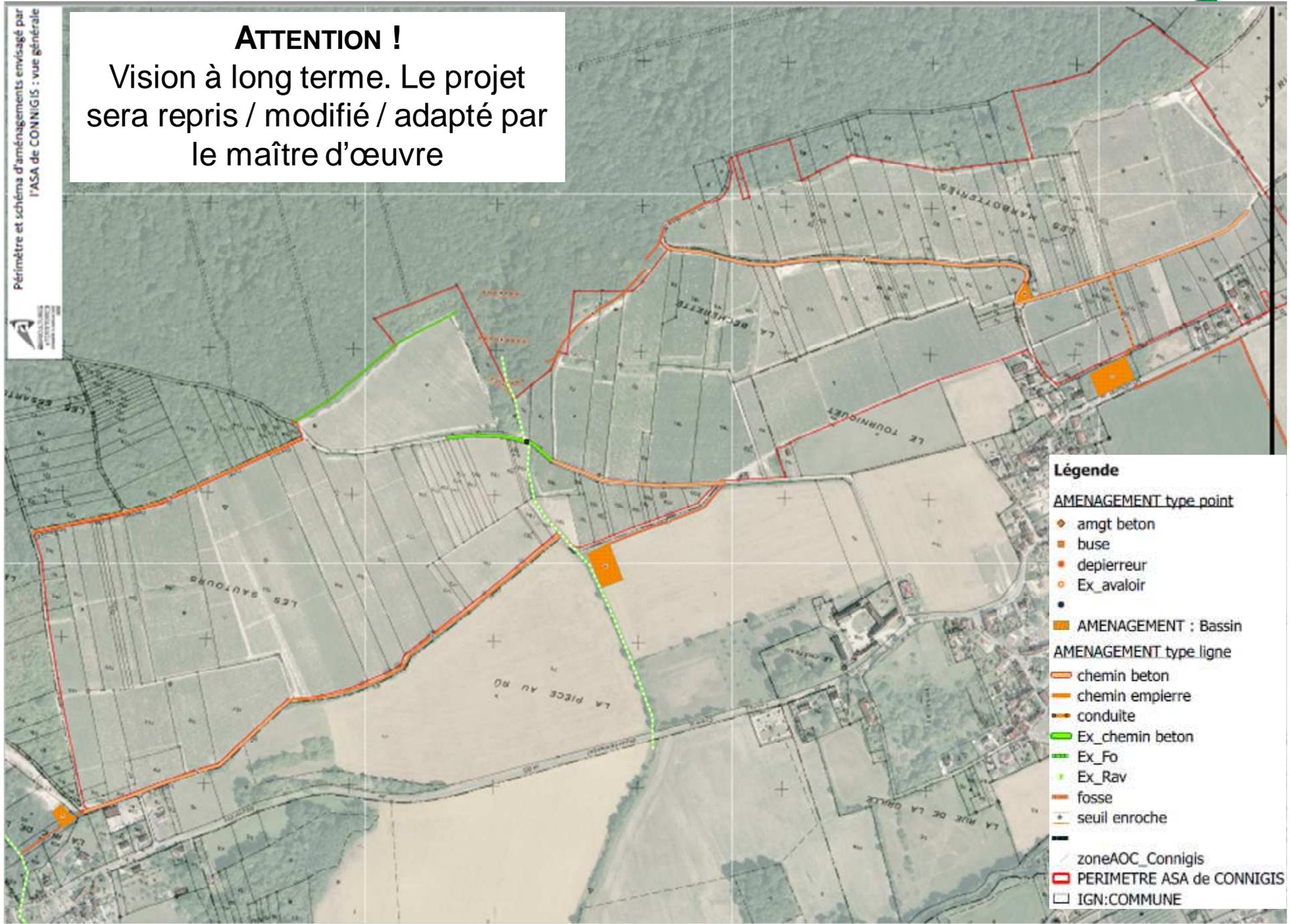
- **A considérer comme une VISION À LONG TERME, un fil rouge...**
- **Après la création de l'ASA, le projet sera conceptionné, modifié, etc. par un bureau d'études spécialisé avec la consultation des propriétaires**

Projet de l'ASA de Connigis

- Vision à long terme proposée pour la création de l'ASA, avec des niveaux de priorité différents :
- Aménagement de chaussée béton pour collecter et diriger les ruissellements, tout en améliorant considérablement l'accès aux parcelles,
- Pose de dépierreurs et réalisation de bassins d'écrêtement afin de ralentir les ruissellements et les épurer de matières en suspension,
- Intervention sur l'amont du bassin versant, notamment sur la ravenne de la Métivière, afin de ralentir les ruissellements avant la traversée du coteau viticole
- Empierrement de chemins parallèles aux courbes de niveau afin de faciliter l'accès sans modifier le sens d'écoulement des eaux.
- Travaux estimés à 600 k€ pour un projet global de 750 k€



ATTENTION !
Vision à long terme. Le projet sera repris / modifié / adapté par le maître d'œuvre



- Légende**
- AMENAGEMENT type point
- ◆ amgt beton
 - buse
 - depierreur
 - Ex_avaloir
 -
- AMENAGEMENT : Bassin
-
- AMENAGEMENT type ligne
- chemin beton
 - chemin empierre
 - conduite
 - Ex_chemin beton
 - Ex_Fo
 - Ex_Rav
 - fosse
 - seuil enroche
- zoneAOC_Connigis
- ▭ PERIMETRE ASA de CONNIGIS
- ▭ IGN:COMMUNE

Légende

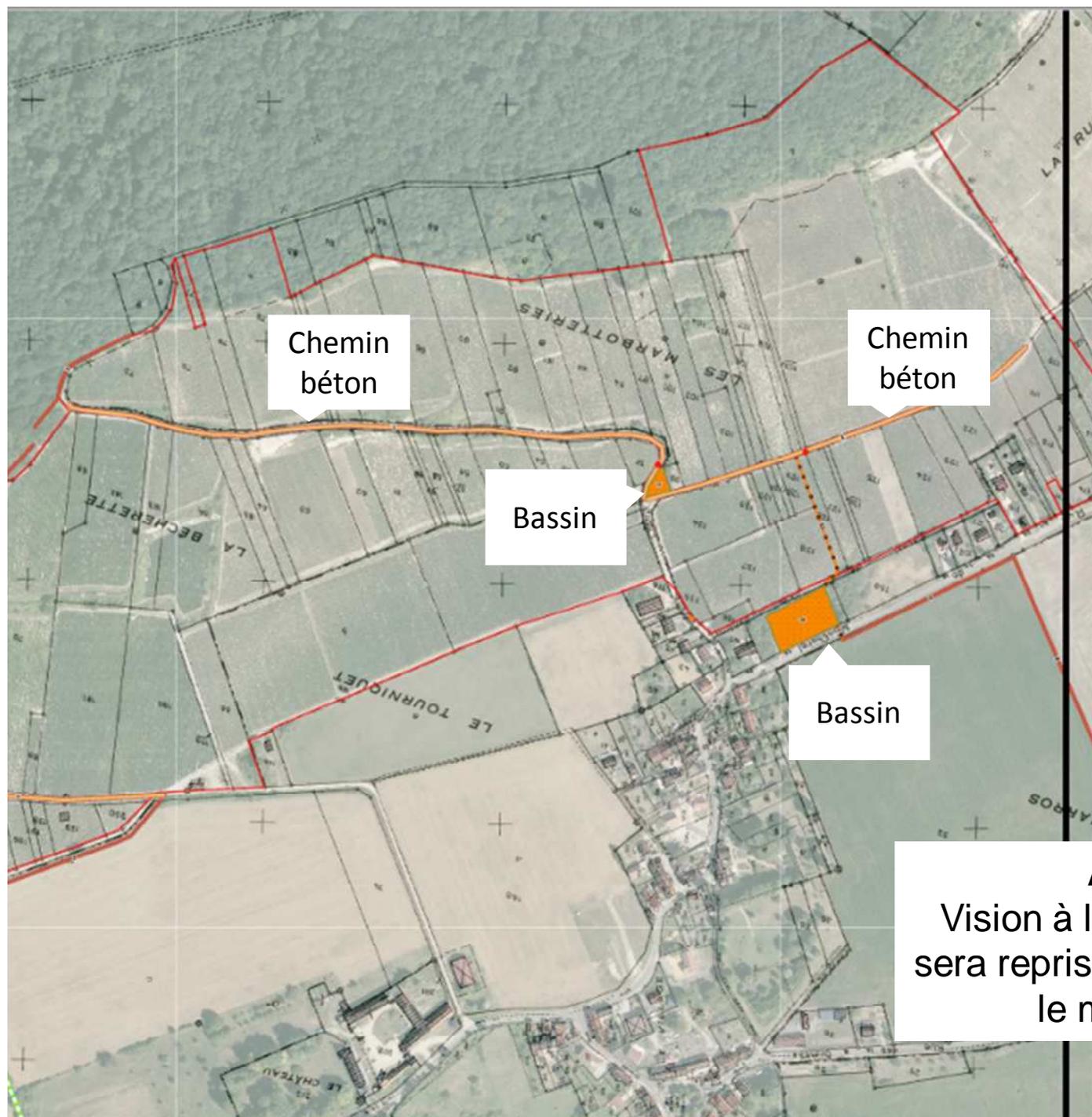
AMENAGEMENT type point

- ◆ amgt beton
- buse
- depierreur
- Ex_avaloir
-

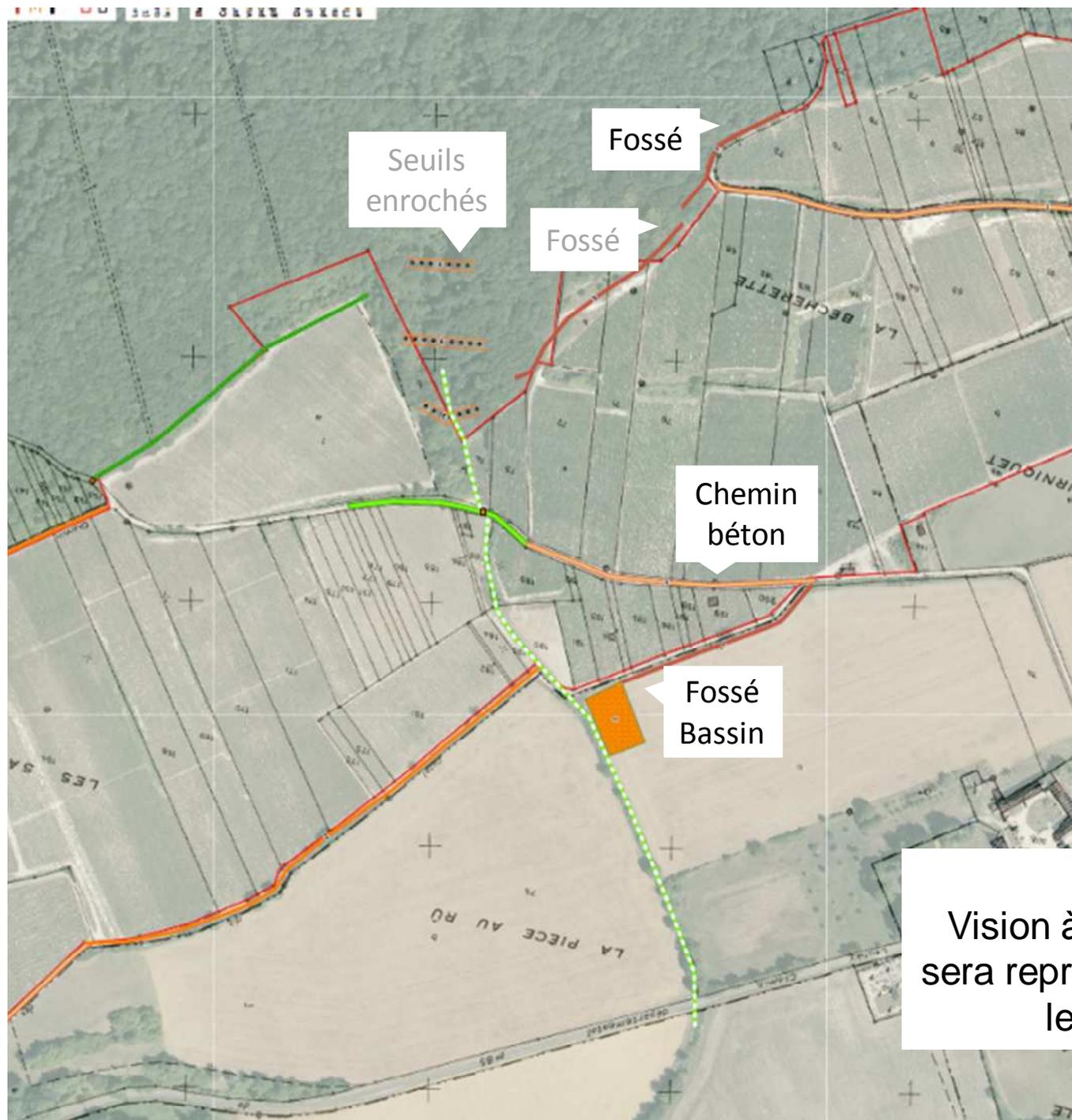
AMENAGEMENT : Bassin

AMENAGEMENT type ligne

- chemin beton
- chemin emperle
- conduite
- Ex_chemin beton
- Ex_Fo
- Ex_Rav
- fosse
- seuil enroche
- zoneAOC_Connigis
- PERIMETRE ASA de CONNIGIS
- IGN:COMMUNE



ATTENTION !
 Vision à long terme. Le projet
 sera repris / modifié / adapté par
 le maître d'œuvre



Légende

AMENAGEMENT type point

- ◆ amgt beton
- buse
- depierreur
- Ex_avaloir
-

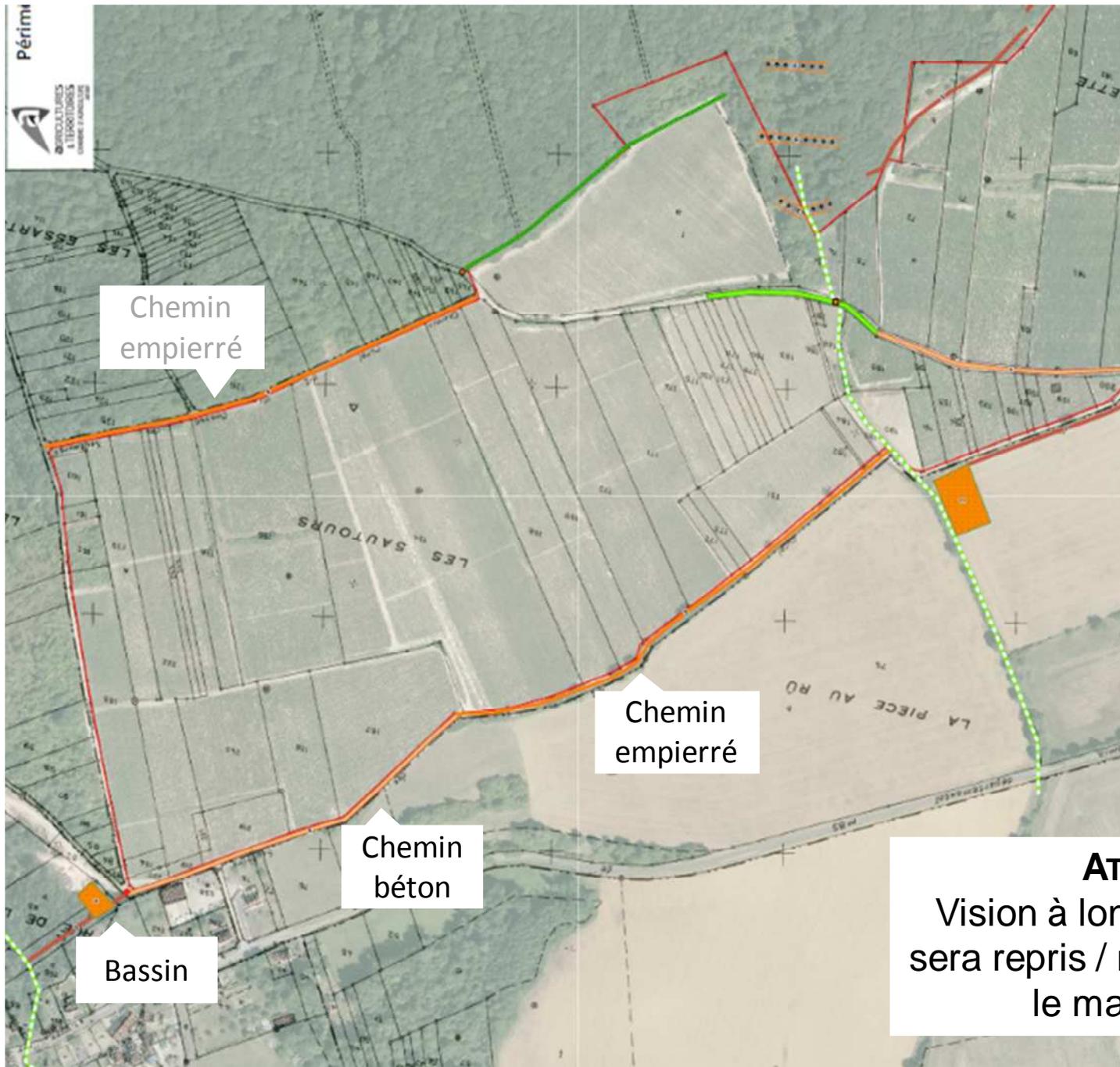
AMENAGEMENT : Bassin

AMENAGEMENT type ligne

- chemin beton
- chemin empierre
- conduite
- Ex_chemin beton
- Ex_Fo
- Ex_Rav
- fosse
- seuil enroche
-
- zoneAOC_Connigis
- PERIMETRE ASA de CONNIGIS
- IGN:COMMUNE

ATTENTION !

Vision à long terme. Le projet sera repris / modifié / adapté par le maître d'œuvre



Chemin
empierré

Chemin
empierré

Chemin
béton

Bassin

Légende

AMENAGEMENT type point

- ◇ amgt beton
- buse
- depierreur
- Ex_avaloir
-

AMENAGEMENT : Bassin

AMENAGEMENT type ligne

- chemin beton
- chemin empiere
- conduite
- Ex_chemin beton
- Ex_Fo
- Ex_Rav
- fosse
- seuil enroche
-
- zoneAOC_Connigis
- PERIMETRE ASA de CONNIGIS
- IGN:COMMUNE

ATTENTION !
 Vision à long terme. Le projet
 sera repris / modifié / adapté par
 le maître d'œuvre

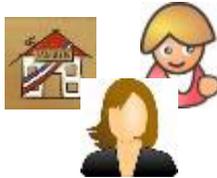
Réunion d'information ouverte à tous les propriétaires et exploitants

- Contexte sur St-Agnan
- Portage d'un projet hydroviticole : quelle structure ?
- Une ASA : qu'est-ce c'est , comment ca fonctionne ?
- Projet de création d'ASA sur St-Agnan
- Les suites de cette réunion

Etapes de la création d'une ASA



Commune,
groupe de
propriétaires



- Dépôt en préfecture : **statuts, périmètre, liste des propriétaires, projet**

Préfet



- Arrêté de projet de création d'ASA
- **Courrier en AR aux propriétaires**, avec arrêté, bulletin de vote, date enquête et assemblée
- Fixe une **enquête publique de 23 jours** pour vérifier l'intérêt général de l'ASA
- Fixe l'**assemblée de constitution** avec le vote des propriétaires
- Précise qu'une **absence de réponse = accord**

Préfet



- **Arrêté de création de l'ASA**
- **Notification aux propriétaires**

Etapes de la création d'une ASA



- **Vote** avant ou lors de l'assemblée de constitution
- Propriété en usufruit : bulletin de vote au nom du **nu-propiétaire**
- Propriété démembrée : bulletin de vote pour chaque **indivisionnaire**. Si un contre = propriété contre
- Question : **Souhaitez-vous la création d'une ASA ? Oui / Non**
- Règle de la **majorité qualifiée** :
 - 2/3 des propriétaires représentant au – 1/2 de la surface
 - 1/2 des propriétaires représentant au – 2/3 de la surface

Etapes de la création d'une ASA



Préfet



- **Arrêté de création de l'ASA**
- Notification aux propriétaires : **tous les propriétaires sont membres, même ceux ayant votés contre**
- Nomination d'un président provisoire

ASA



- **1^{ère} assemblée des propriétaires** : élection du Syndicat (= bureau)
- 1^{er} bureau : élection du Président et Vice-Pt

Syndicat
(=bureau de
l'ASA)



- Va travailler le projet, estimer les travaux, etc
- Présentation du projet aux membres de l'ASA
- Soumet au vote des membres  le montant max d'emprunt



Merci de votre attention

Pour toutes informations complémentaires :

Stéphanie AMBROSINO / conseillère érosion

Chambre d'agriculture de l'Aisne

Tel : 03.23.22.50.75

Mail : stephanie.ambrosino@ma02.org

